

Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, François Sottas et Guy Valance: «Modification de l'article 30 du Règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève».

(accepté et renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance du 27 janvier 1998)

PROJET D'ARRÊTÉ

L'alinéa 1 ancien est supprimé et remplacé par l'alinéa 1 suivant:

«Toute personne ayant un intérêt privé et direct concernant un objet soumis à délibération au Conseil municipal est tenue d'en informer le Conseil.»